

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 4

Absents : 1

Date de convocation : 10 décembre 2021

Date d'affichage : 10 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

**Étaient représentés :** RETORNAZ Dominique (donne procuration à RETORNAZ André) - RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie)

**Était absent :** GRANGE Christian

**Madame POIROT Marie est désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 21-12-123**

**Objet : Délégation de service public pour la gestion de la structure multi-accueil des Aiglons – Approbation du rapport du groupe Liveli (Crèches de France) pour l'hiver 2020/2021 et l'été 2021)**

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire

En application des articles L 3131-et L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, les collectivités doivent présenter à leur assemblée délibérante chaque année un rapport produit par le concessionnaire comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Ainsi, je vous présente le compte-rendu annuel de Crèches de France (Groupe Liveli) pour la gestion de la structure multi-accueil des Aiglons, la période s'étendant de décembre 2019 à août 2021, tel que déposé sur la table des délibérés et préalablement transmis à l'ensemble des élus du Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021

ID : 073-217303064-20211216-21\_12\_123-DE



La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 9 décembre 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 9 décembre 2021

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

➤ de prendre acte du compte-rendu annuel de Crèches de France (Groupe Liveli) pour la gestion de la structure multi-accueil des Aiglons, pour la période s'étendant de décembre 2019 à août 2021, tel que déposé sur la table des délibérés.

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021

Valloire, le 17/12/2021

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.

